



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, pendant sa présidence du Conseil de sécurité, en septembre 2017, l'Éthiopie organisera un débat public de haut niveau sur l'application et le suivi de la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies, qui aura lieu le 20 septembre 2017 à 10 heures.

Afin d'orienter les échanges qui se tiendront à cette occasion, l'Éthiopie a élaboré une note de cadrage (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Tekeda Alemu



Annexe à la lettre datée du 22 août 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage en vue du débat public de haut niveau sur le thème « Réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies : application et suivi », qui se tiendra le 20 septembre 2017

I. Introduction

Le dispositif de maintien de la paix des Nations Unies constitue un outil indispensable de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité internationales et ce, depuis pratiquement 70 ans. Il est admis de longue date que, compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité dans le monde, il faut réformer ce dispositif pour le faire évoluer et l'adapter aux nouvelles réalités. Ainsi les débats sur la réforme du dispositif de maintien de la paix ont-ils pris de l'ampleur au cours des deux dernières années, dans la foulée de la publication du rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/446) et de celui du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (S/2015/682).

Le débat public de haut niveau a pour objet de donner l'occasion aux intervenants d'avoir une discussion franche sur les importantes réformes du dispositif de maintien de la paix, de les faire progresser et d'en assurer le suivi, l'objectif étant que le dispositif soit renforcé, adapté aux objectifs visés et en phase avec le XXI^e siècle.

II. Contexte

Le débat de haut niveau se tiendra deux ans après le Sommet sur le maintien de la paix et un an après la réunion des ministres de la défense sur le maintien de la paix des Nations Unies : Londres 2016, à l'occasion desquels les États Membres ont promis d'importantes contributions pour renforcer le dispositif de maintien de la paix, sachant que celui-ci, qui œuvre en faveur de la paix et la sécurité et de la protection des plus vulnérables, est plus sollicité que jamais. Aujourd'hui, plus d'une centaine de milliers de soldats de la paix ayant pour mission de protéger les civils sont déployés aux quatre coins de la planète. Les engagements pris lors du Sommet sur le maintien de la paix visaient à aider l'ONU à remédier au manque de moyens persistant, à améliorer les résultats et les capacités du personnel en tenue, à favoriser un déploiement rapide et à renforcer et à élargir le socle des futures activités de maintien de la paix.

Toutefois, les participants au Sommet et à la réunion des ministres de la défense ont estimé que ces engagements devaient s'accompagner d'une réforme du dispositif de maintien de la paix, comme il ressort du communiqué de Londres (S/2016/872, annexe). Ainsi ont-ils accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur l'avenir des opérations de paix. Dans son rapport, établi lui aussi en 2015 sur la base du rapport du Groupe de haut niveau, l'ancien Secrétaire général, Ban Ki-Moon, avait formulé d'importantes recommandations visant à réformer et à renforcer les opérations de maintien de la paix grâce à une véritable stratégie politique, des améliorations au niveau de la conception et de l'exécution

des mandats et à un renforcement des partenariats, de sorte à rendre les opérations plus efficaces, plus souples et mieux adaptées aux réalités actuelles.

L'ancien Secrétaire général avait présenté son rapport et ses recommandations au Conseil de sécurité le 20 novembre 2015, soulignant le rôle important que pourrait jouer ce dernier dans le renforcement des opérations de paix des Nations Unies. Dans une déclaration de son président adoptée le 25 novembre 2015 (S/PRST/2015/22), le Conseil de sécurité s'était félicité des efforts accomplis par le Secrétaire général pour faire progresser la cause de la réforme, ainsi que de l'initiative qu'il avait prise de procéder à une étude approfondie des opérations de paix des Nations Unies afin de réfléchir aux moyens de renforcer davantage le rôle, la capacité, l'efficacité, la responsabilité et l'efficience du système des Nations Unies, et notamment des opérations de paix. Le Conseil avait pris note des recommandations figurant dans ce rapport et de celles issues du rapport du Groupe indépendant de haut niveau, notamment celles relatives au partenariat stratégique avec l'Union africaine. À ce propos, il avait déclaré son intention de continuer à examiner les recommandations pertinentes formulées par le Secrétaire général dans son rapport. Il faut maintenant qu'un débat sérieux et constructif se tienne au Conseil de sécurité sur la suite à donner au rapport du Secrétaire général et aux recommandations qui y figurent et sur les mesures de suivi, l'objectif étant de faire progresser la question.

Par ailleurs, des faits nouveaux viennent donner un nouveau souffle à la réforme des opérations de paix des Nations Unies. Le Secrétaire général António Guterres s'est engagé, dès sa prise de fonctions, à poursuivre le programme de réforme engagé par son prédécesseur et s'est déjà attelé à prendre les mesures qui s'imposent pour réformer l'architecture globale de l'ONU en matière de paix et de sécurité, s'agissant notamment des opérations de paix, conformément aux recommandations issues de l'étude. Nombre de ces réformes ne seront possibles qu'avec le plein appui des États Membres, en particulier celui des membres du Conseil de sécurité. Le débat de haut niveau devrait donc être l'occasion d'exprimer notre soutien indéfectible au Secrétaire général et à son programme de réforme.

Des appels de plus en plus nombreux sont également lancés pour que le financement des opérations de paix des Nations Unies soit plus efficient et présente un meilleur rapport coût-efficacité. Si la nécessité d'examiner cette question en profondeur est largement admise, les vues divergent, parmi les membres du Conseil de sécurité comme parmi les États Membres de l'ONU dans leur ensemble, quant à la façon de procéder sans nuire à l'efficacité du maintien de la paix, qui est un outil essentiel à la paix et la sécurité internationales. Les débats tendus qui se sont récemment tenus au Conseil et à la Cinquième Commission l'ont montré. Les membres du Conseil doivent donc avoir une franche discussion pour dégager le consensus qui permettra d'atteindre l'objectif voulu. Le débat de haut niveau devrait être le lieu de ce débat.

Parallèlement, les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine avec l'autorisation du Conseil de sécurité constituent une autre question importante qu'il conviendra d'examiner. Il est déjà admis que le renforcement des partenariats conclus avec des organisations régionales et sous-régionales en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies est essentiel pour réagir sans délai et de manière efficace aux situations de crise. L'Union africaine et ses instruments régionaux ont d'ailleurs montré qu'ils étaient à même d'intervenir avec souplesse dans des conditions de sécurité difficiles, mais ils doivent bénéficier d'un financement et d'un appui prévisibles et durables.

Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité conclu par les dirigeants de deux organisations en

avril 2017 est bienvenu; il jouera un rôle déterminant dans l'élimination des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité du début à la fin des conflits. Le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution [2320 \(2016\)](#) fournit au Conseil de sécurité les bases dont il pourra s'inspirer pour examiner plus en détail l'appui apporté aux opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine (voir [S/2017/454](#)). Il est évident que les membres du Conseil ont des avis divergents à ce sujet et que la question n'est pas près d'être réglée. Cependant, le débat de haut niveau offrira une véritable occasion d'avoir, sur la base du rapport du Secrétaire général, une discussion franche au plus haut niveau afin de dégager le consensus nécessaire.

III. Questions particulières à examiner

Les membres pourraient examiner les questions ci-après au cours du débat de haut niveau :

1. Comment la réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies a-t-elle été mise en œuvre au cours des deux dernières années et quelle en a été l'incidence sur les missions au niveau de l'exécution de leur mandat?
2. Que peut faire le Conseil de sécurité pour jouer un plus grand rôle dans l'application et le suivi de la réforme?
3. Que peut faire le Conseil de sécurité pour aider le Secrétaire général à réformer l'architecture de paix et de sécurité de l'Organisation?
4. Où en sont les engagements pris par les États Membres s'agissant de la constitution des forces et du déploiement des moyens nécessaires pour les opérations de maintien de la paix, et quelles sont les principales lacunes qui subsistent?
5. Que peut faire le Conseil de sécurité pour appuyer le nouveau partenariat stratégique conclu entre l'ONU et l'Union africaine?
6. Parmi les propositions faites par le Secrétaire général pour fournir l'appui nécessaire aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine, lesquelles sont acceptables et réalistes?

IV. Intervenants

Les intervenants ci-après seront invités à s'exprimer sur le thème du débat :

Le Secrétaire général;

Le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat;

Un représentant du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix.

V. Document final

L'Éthiopie compte présenter un projet de résolution qui sera négocié par les membres du Conseil et adopté lors du débat de haut niveau.